

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°35/2023
31 juillet 2023

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition du portefeuille client d'Antargaz Belgium NV par Octa+ Energie SA

L'Autorité belge de la Concurrence (ci-après « ABC ») a approuvé le 28 juillet 2023 l'opération par laquelle Octa+ Energie SA entend acquérir le portefeuille client d'Antargaz Belgium NV en Flandre et en Wallonie dans le domaine de la fourniture au détail d'électricité et de gaz depuis les réseaux de distribution ou de transport.

Le projet d'opération a été notifié le 14 juillet 2023 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Octa+ Energie SA est active dans le domaine de la fourniture au détail d'électricité et de gaz depuis les réseaux de distribution ou de transport d'électricité et de gaz. Octa+ Energie SA n'a pas d'activités hors du territoire belge.

La concentration induit des chevauchements horizontaux limités sur ces marchés.

Dans sa décision du 28 juillet 2023, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies, et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).